AMAP Les BIAUX ARPAJONNAIS
Contrat d'engagement de miel et produits dérivés
Année 2026 – Novembre

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre **l'adhérent.e de l'AMAP « Les Biaux Arpajonnais »** :
Nom : ..... Prénom : ……..
Adresse : .....
Tél : ..... E-mail : ……..

Et

Les Producteurs : Agnès PILA et Emmanuel REY - GAEC L'abeille turquoise
Adresse : 2721 Route de Reynier 07240 SILHAC
Tel : 06 15 66 18 46 - Mail : abeille-turquoise@orange.fr

Nous sommes apiculteurs en Ardèche depuis une vingtaine d'années. Nous avons la chance de travailler dans un environnement préservé et diversifié. Ainsi les abeilles dont nous nous occupons, peuvent récolter au gré des floraisons et des spécificités géographiques, une gamme de miels variée.

Pour cette rentrée, nous vous proposons les miels suivants : toutes fleurs de Printemps (meurisers, cerisers, aubépine...), toutes fleurs d'Ardèche (miellat de feuillus, tilleul), toutes fleurs de montagne (framboisier sauvage et prairie), toutes fleures d'été (lavande, miellat, ronces), acacia, châtaignier et lavande.
Nous produisons aussi du pollen frais (conditionné congelé en pot de 220 g, à conserver au frigidaire une fois le pot entamé).
La production est certifiée Agriculture Biologique.
Nous vous remercions pour votre fidélité.

Objet du contrat :

Le présent contrat porte sur l'année 2026 (distribution le 20/11/2026). Le bon de commande en annexe est valable pour la livraison de novembre.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php)

Engagements de l'adhérent :

Adhérer à l'AMAP Les Biaux Arpajonnais et être à jour de sa cotisation, pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du collectif de l'association).
Assurer le financement (prix et modalités de règlement en fin de contrat) pour soutenir l'agriculteur dans sa démarche sur la période d'engagement.
Venir chercher ses produits sur le lieu de distribution (voir ci-dessous).
En cas d'absence, l'adhérent-e préviendra directement le collectif « distribution » de l'association (**et pas l'apiculteur**) et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher sa commande à sa place.. Aucun remboursement ne sera effectué.

Engagements de l'agriculteur :

Livrer en novembre 2026 des produits de qualité, frais, issus de sa production et respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
Dans la mesure du possible, être présent ou représenté à la distribution, informer s'il y a lieu les adhérent-es.
Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur son lieu de fabrication à la miellerie de SILHAC (07240).
Être transparent sur le mode de fixation des prix, sur ses méthodes de travail. Le prix de l'année est fixé en fonction de la récolte de l'année.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent.e.s, le paysan partenaire, et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Distribution des produits

Les produits seront distribués le vendredi 20 novembre 2026 par Agnès PILA et Emmanuel REY, aux heures de distribution des légumes, aux Ateliers du 29.31 - 29 rue Dauvilliers, 91290 ARPAJON

Modalité de règlement :

Par chèque à la commande à l'ordre GAEC L'abeille Turquoise

Contrat établi en deux exemplaires

Fait à Arpajon, le ...../...../.....

Signature de l'adhérent : Signature de Agnès PILA – Emmanuel REY

Miel et Produits de la Ruche

Commande pour une livraison le 20 novembre 2026

(à remettre avant le 13 novembre 2026)

Nom :

Prénom :

Type de Miel	Conditionnement	Prix Unitaire	Quantité	Total
Acacia	1 kg	18,00 €		
	500 g	9,50 €		
	250 g	5,00 €		
Châtaignier	1 kg	16,00 €		
	500 g	8,50 €		
	250 g	4,70 €		
Lavande	1 kg	17,00 €		
	500 g	9,00 €		
	250 g	5,00 €		
Printemps	1 kg	16,00 €		
	500 g	8,50 €		
	250 g	4,70 €		
Ardèche	1 kg	16,00 €		
	500 g	8,50 €		
	250 g	4,70 €		
Montagne	1 kg	17,00 €		
	500 g	9,00 €		
	250 g	5,00 €		
Été	1 kg	16,00 €		
	500 g	8,50 €		
	250 g	4,70 €		
Pollen	220 g	13,00 €		
Propolis	10 ml	6,00 €		
	30 ml	13,00 €		
Pain d'Épices	300 g	6,00 €		
Vinaigre de Miel	25 cl	5,00 €		

TOTAL :

Miel d'Acacia

La floraison est fin avril-début mai. Miel clair, limpide, jaune pâle à l'arôme qui rappelle la parfum de la fleur et à la saveur très douce.
Aire de récolte : Vallée du Rhône et de l'Eyrieux (Ardèche) et la Drôme des collines (Nord Drôme).

Miel de Châtaignier

La floraison est fin juin – début juillet, aux effluves entêtantes. Miel à l'odeur forte avec des saveurs boisées ; une amertume caractérise ce miel corsé.
Aire de récolte : les serres de la vallée de l'Eyrieux et le plateau Vernousain (Ardèche).

Miel de Lavande

Culture emblématique de la Provence, la floraison commence fin juin jusqu'à début août. Ce miel sécrète un bouquet de saveurs fruitées et colorées. La cristallisation est toujours rapide.
Aire de récolte : Drôme Provençale

Miel d'Ardèche

Miellée sur les fleurs du mois de juin, avec du miellat sur les feuilluts, du tilleul. Miel ambré au goût boisé et parfumé.
Aire de récolte : Basse vallée de l'Ouvèze, et Plateau Vernousain l'Eyrieux (Ardèche)

Miel de Montagne

Floraison fin juin - juillet, sur les fleurs des prairies : trèfles, vesses, et une dominance framboisiers sauvage… Miel doux au goût fleuri et subtile.
Aire de récolte : Montagne Ardéchoise (Mezenc) et Plateau Ardèchois

Miel d'Eté

Miellée sur les fleurs du mois de juillet, avec de la lavande, miellat et ronces, ainsi que toutes les fleurs d'été. Miel parfumé et fleuri, plutôt doux.
Aire de récolte : Vallée du Rhône et Val de Drôme